

## Comités de pilotage du site Natura 2000 « Serres et Pelouses du Quercy »

Mercredi 15 décembre 2021 – 14h30 - Visioconférence

**Ce compte-rendu n'est pas exhaustif et reprend les principaux éléments discutés en séance, en complément du diaporama présenté en réunion (en pièce-jointe).**

Participaient à la réunion :

- Catherine MARLAS, Présidente - Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Francis FIGEAC, Président du COPIL
- Jean Pierre BROUQUIL, élu commune de Fontanes
- Mme Karen SERRES, Chambre d'agriculture du Lot
- Ambre GIROU, directrice adjointe - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Corinne JACOLY, cheffe de l'unité chasse et milieux naturels, service eau forêt environnement - DDT du Lot
- Michel MARCHAL, administrateur de la LPO Occitanie – délégation territoriale du Lot
- François PRUD'HOMME chargé habitat naturels –Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
- Dominique ROMBAUT, chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy

Excusés :

- Catherine PRUNET, Vice-Présidente en charge de l'Environnement - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Frédéric CARDON-DUBOIS, Responsable de service Agriculture durable et filières animales – Région Occitanie
- M PECOURT, conseiller municipal, commune de PERN.
- Anne-Marie DEVELAY, Chargée de mission Agroécologie et Biodiversité - DREAL Occitanie
- Nicolas GOUIX, responsable antenne du Lot - Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Oc)
- Marine LESTRADE, Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie, Ingénieure interdépartementale Aveyron – Lot
- Jean-Xavier GALZIN, Vice-président CT46 Fédération Française Montagne et Escalade
- Bernard LOBEL, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Claude MILHAS et Philippe TYSSANDIER, membres du CDS46/Groupe Chiroptères
- Karine KEREBEL, de la communauté de communes Quercy Bouriane
- David BARTHES, chargé de mission milieux naturels - DDT du Lot
- Marion BOUTIN, chargée de mission ADASEA.d'Occitanie
- Patrice JAUBERT, Directeur de la Fédération de pêche du Lot
- Stéphanie MERLIN, adjointe à la chef de service Santé, Protection Animales et Environnement – Inspectrice environnement DDETSPP du Lot
- Tifenn JEHANNO, Chargée de mission Agriculture Biologique et Agroécologie SDAFA Direction de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Région Occitanie

Ordre du jour :

1. Introduction :
2. Bilan des actions de mars à décembre 2021
3. Perspectives 2022



## 1. Introduction

Mme Marlas, Présidente du Parc, remercie les participants à ce comité de pilotage et présente le dispositif Natura 2000 sur le Parc. Elle précise que la politique engagée dans les sites Natura 2000 permet de mettre en œuvre les objectifs de la Charte du Parc. Elle mentionne la nécessité de travailler en relation avec tous les acteurs du territoire : partenaires, habitants, élus, agriculteurs, etc.

M. Figeac introduit le COPIL, en relevant les avancées réalisées depuis la mise en place des premières actions sur ce site Natura 2000. Il insiste sur l'importance de bien associer les propriétaires agriculteurs, non agriculteurs et les différents acteurs concernés.

Mme Serres appuie sur l'importance du partenariat avec la chambre d'agriculture et l'ADASEA.

## 2. Bilan des actions mars à décembre 2021

- **Contrats agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – MAEC)**

Mme Jacoly de la DDT présente les modifications prévues dans le suivi du dispositif d'animation Natura 2000, en lien avec la loi 3DS, en cours d'examen à l'Assemblée nationale. A partir de 2023, le fond FEADER sera entièrement géré par la Région, ainsi que le suivi de l'animation Natura 2000. L'Etat gardera le suivi des Evaluations d'Incidence Natura 2000, la validation des documents d'objectifs et la révision des périmètres. La Région Occitanie souhaite assurer une animation de proximité avec des agents dans chaque département (au sein de la Maison de la Région à Cahors pour le Lot).

Mme Rombaut informe le COPIL sur le projet de Projet Agro environnemental et Climatique à élaborer en 2022 qui définira les futures Mesures agroenvironnementales et Climatiques mobilisables de 2023 à 2027.

Discussions :

La surface engagée en MAEC sur le site Natura 2000, de 85ha, est considérée comme insuffisante au regard de la surface d'environ 2000 ha du site Natura 2000. M. Figeac insiste sur le besoin de cahiers des charges pas trop restrictifs pour la mise place de mesures incitatives sur les parcelles agricoles, afin de ne pas décourager les agriculteurs à engager ces mesures. Il est relevé que l'embroussaillage des pelouses sèches est un enjeu pour Natura 2000 comme pour la limitation des risques incendies. L'engagement dans la restauration et l'entretien des pelouses sèches de Mme Kimel, propriétaire, est rappelé. Il conviendrait d'examiner s'il est possible d'ouvrir de nouvelles mesures avec la nouvelle PAC. Mme Serres, confirme les difficultés de mobilisation des mesures agro-environnementales, le besoin de limiter les contraintes d'accès et insiste sur l'importance de bien informer les agriculteurs sur les résultats attendus des actions financées.

Des échanges entre les membres du COPIL ont concernés la mesure de retard de fauche et les résultats de cette mesure, vis-à-vis de la conservation de la biodiversité et du point de vue agronomique. M. Prudhomme du Conservatoire Botanique National informe qu'un dispositif de diagnostic a été mis en place en lien avec l'INRAE. Il propose que le CBNPMP apporte un appui pour déployer ce diagnostic sur quelques parcelles du Parc.

M. Brouquil questionne sur la possible extension du périmètre Natura 2000 par rapport à des secteurs à enjeux, notamment zone humide. Mme Jacoly répond que toute extension de périmètre doit être motivée scientifiquement, et faire l'objet de nouveaux inventaires. C'est

un processus long et qui doit être argumenté. Des mesures de protection des zones humides existent aussi hors Natura 2000.

M. Marchal indique la récente décision du Conseil d'Etat de contraindre le gouvernement à réglementer les pesticides en zone Natura 2000. La DDT n'a pour l'instant pas d'instruction dans ce sens.

- **Maitrise foncière et travaux d'entretiens de pelouses sèches menés par le CEN Occitanie :**

Mme Rombaut indique que le CEN Occitanie n'a pas pu être représenté au COPIL mais il a communiqué des éléments avant le COPIL. Elle présente le projet d'acquisition d'environ 14ha de pelouses sèches, en cours de signature. Le CEN réalise également des travaux de suivi de l'entretien pastoral de pelouses sèches et zone humide sur la commune de Belfort-du-Quercy.

- **Chantier LPO de débroussaillage périphérique à Natura 2000, commune de Lalbenque**

La LPO a également donné au Parc des précisions sur des chantiers bénévoles de restauration de pelouses sèches organisés en périphérie immédiate du site Natura 2000 (cf. diaporama).

Les autres actions de communication déployées ont ensuite été présentées cf. diaporama. Ambre Girou indique les modalités pour visionner la récente vidéo « Tisser le vivant - La protection de la biodiversité dans les Causses du Quercy » qui est visible sur le site internet du Parc.

### 3. Perspectives 2022

- **Projet de contrats agricoles MAEC en 2023 : contrats MAEC de 5 ans sur 2023/2028** - dispositif en cours d'élaboration

- **Programme éducatif Nature en livre / Nature en livre : 2019-2021**

Il est précisé que l'école de Belfort-du-Quercy a candidaté et a été retenue pour bénéficier d'une animation de ce programme éducatif (La grande quête des lutins).

- **Implantation d'habitat léger en zone Natura 2000 et accompagnement des porteurs de projet**

Mme Rombaut interpelle le COPIL sur le cas d'une implantation signalée à St Paul de Loubressac en zone Natura 2000 et sur la vigilance à avoir sur les impacts à long terme de ces implantations.

Mme Marlas confirme que c'est une dynamique qui se développe de plus en plus et que les communes ne sont souvent pas informées des installations. Des réflexions sont en cours pour intégrer des zones d'habitats légers dans les PLUi. Le COPIL fait remonter le besoin du soutien des services de l'Etat pour la gestion des habitats sauvages.

M. Bouquil aborde la question de l'implantation des panneaux solaires au sol.

Mme Marlas rappelle la position du Parc, à savoir réduire la consommation d'énergie notamment en luttant contre les passoires énergétiques et privilégier les projets locaux, en priorité en toiture ou en zone déjà artificialisées ou dégradées.

- **Projet de sentier pédagogique Natura 2000**

M. Figeac propose d'étudier la mise en place d'un sentier pédagogique sur un parcours déjà existant afin de présenter les actions et les enjeux Natura 2000.



M. Marlas propose d'associer la formation « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » du lycée du Montat.

M. Marchal propose la création d'un observatoire ornithologique.

Mme Jacoly précise qu'en 2022 l'engagement de nouveaux contrats agricoles ne sera pas possible. Les contrats non agricoles devront être finalisés d'ici 2024.

Mme Serres propose qu'en 2022 soit remis à plat les engagements agricoles actuels pour se préparer à la nouvelle PAC.

Sans question complémentaire, Catherine Marlas et Francis FIGEAC remercient les participants et lèvent la séance.

**Dominique Rombaut,**  
**Chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy.**